

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 26 (1996)
Heft: 9

Artikel: Un ordinateur télécommandé
Autor: B.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

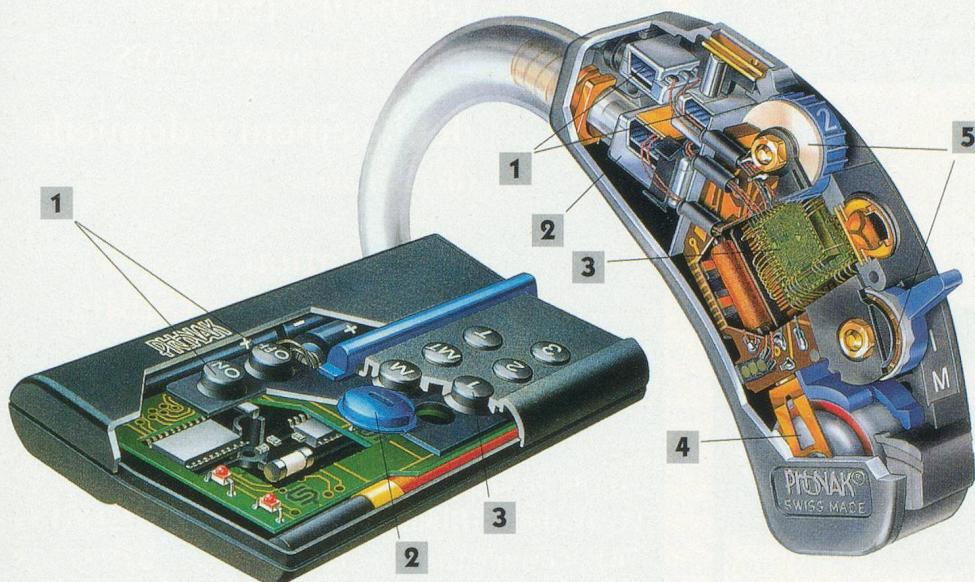
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un ordinateur télécommandé



Le pics de Phonak

- 1** Microphones spéciaux
- 2** Ecouteur
- 3** Le cœur de l'appareil à mémoires intégrées de multi-programmation
- 4** Pile de 1,3 volts
- 5** Commandes manuelles

► C'est le médecin qui prescrit un appareil et l'audioprothésiste prend le relais avec des examens plus fins et de nombreux essais d'appareils. «La période d'adaptation est un peu fastidieuse, précise Marie-Pierre Chauvin, audioprothésiste. C'est dur de réentendre plus fort. Il y a un aspect psychologique très important dont nous devons tenir compte. Il est essentiel que la personne appareillée pose des questions, demande des essais supplémentaires». Les rendez-vous chez l'audioprothésiste sont compris dans le prix de l'appareil, il ne faut pas hésiter à en demander un supplémentaire. «Pour une mise au point parfaite, on doit compter deux à trois mois», ajoute M. Schmid, opticien et audioprothésiste.

Réveils et sonnettes

Ensuite, des contrôles réguliers sont effectués, – trois la première année, puis un par an – ainsi que d'éventuels nettoyages de l'appa-

reil. C'est le malentendant généralement qui effectue le changement de pile qui intervient tous les dix jours environ.

Parfois, l'appareil acoustique ne suffit pas à tous les aléas de la vie quotidienne. Là aussi, le marché s'est incroyablement développé. Des réveils-matins à pulsations lu-

mineuses permettent de se lever à l'heure. D'autres modèles se placent sous l'oreiller et vibrent à l'heure dite.

Un voyant lumineux indique aussi dans plusieurs pièces que la sonnette d'entrée vient d'être actionnée. Cette signalisation lumineuse peut aussi fonctionner lorsque le télépho-

Un peu moins fort!

Le Conseil fédéral a suivi l'avis de la CNA (Caisse nationale suisse d'assurance) et a enfin légiféré en matière de puissance sonore. Depuis le mois d'avril, une ordonnance fixe à 93 décibels le niveau sonore moyen autorisé lors de concerts ou de manifestations publiques. La durée d'exposition à un bruit de 93 db ne devrait pas outrepasser 10 heures hebdomadaires. Au-delà de cette limite sonore, les organisa-

teurs doivent offrir des protections acoustiques aux spectateurs et les prévenir du danger encouru. Nonante-trois décibels, cela représente tout de même un niveau assez élevé puisqu'il est impossible d'avoir une conversation même en criant. A titre de comparaison, un marteau piqueur frise les 100 db, une scie circulaire les 110 db. Le seuil de la douleur se situe à 120 db.

B.P.